



Problème voisinage

Par HeleneB

Bonjour,

Mes parents, âgés (82 et 87 ans), habitent dans leur maison avec jardin depuis 60 ans sans jamais avoir eu aucun problème de voisinage.

Depuis 2 ans, les voisins ont deux gros chiens qui aboient de façon intempestive, chargent la clôture quand mon père jardine.

Plusieurs mails ont été échangés, de mon père aux voisins et avec réponses des voisins, concernant les chiens.

Les mails de mon père sont toujours très courtois malgré la nuisance qui au fil du temps est devenue insupportable; mes parents n'osent plus aller dans leur jardin (qui se trouve derrière leur maison) en passant du côté des chiens. Ils font donc le tour par le côté opposé mais les chiens se remettent à aboyer lorsque mes parents sont dans leur jardin potager.

Récemment, le 6 mai, mon père jardinait en bordure de clôture et les chiens ont à plusieurs reprises chargé la clôture.

Mon père est allé sonné chez ces voisins, plusieurs fois, leur a téléphoné, en vain.

Ma mère a finalement appelé la police municipale.

Entre temps, et avant l'arrivée de la police, les voisins sont enfin sortis.

Mon père, excédé, leur a dit que si le chien traversait la clôture, il se défendrait avec sa fourche.

La fille du voisin, 22 ans, en la présence de son père, est montée sur le muret de la clôture, a menacé mon père de son poing en disant que s'il touchait à son chien, il y aurait des représailles.

Mon père lui a répondu "frappe moi!".

Sur ce, voyant sûrement qu'elle était allée trop loin, est redescendue du mur. Mon père est rentré chez lui et la police est arrivée et a parlé avec les voisins.

Quelques jours plus tard, la gendarmerie a sonné chez mes parents. Les voisins ont déposé plainte contre mon père et l'accuse de, je cite: " cruauté et maltraitance envers un animal".

Invraisemblable.

Je crains énormément pour mes parents. Ils n'en dorment plus, sont maintenant très mal chez eux, face à des voisins qui ne respectent pas les règles: 10 voitures devant chez eux, plusieurs fois, pendant le confinement...

Fêtes bruyantes plusieurs fois dans l'année.

Mes parents sont de la vieille génération et n'ont pas eu le réflexe de "porter plainte".

Les mails échangés avec les voisins montrent son intention et son espoir de régler le problème des chiens à l'amiable.

Jeudi, il est convoqué à la gendarmerie et les gendarmes lui ont dit qu'il ne pouvait pas être accompagné.

En tant que "fille de", que puis-je faire? Je vois que mon père est fatigué et très fragilisé. Il ne sera pas capable de se défendre.

Puis-je déposer une main courante? Une plainte?

D'avance merci pour votre réponse et vos conseils.

Hélène B